



Rapport de gestion 2021

KPT Caisse-maladie SA

Sommaire

Chiffres et faits	3
Indicateurs	3
Compte de résultat	5
Bilan	6
Tableau des flux de trésorerie	7
État des fonds propres	8
Annexe aux comptes annuels	9
Rapport de l'organe de révision	22
Impressum	23

Indicateurs

Assurés au 31.12	2021	2020
Assurance obligatoire des soins (AOS)	346'077	356'956

Assurés au 01.01	2022	2021
Assurance obligatoire des soins (AOS)	357'374	345'564

Indicateurs	2021	2020
Taux de sinistres (charges d'assurance en % du produit des primes)	91,6 %	92,9 %
Taux de frais (charges d'exploitation en % du produit des primes)	7,9 %	6,5 %
Combined Ratio (taux de sinistres + taux de frais)	99,5 %	99,4 %

Bilan	2021	2020
Total du bilan	1'063'086	970'226
Placements de capitaux*	777'424	716'550
Fonds propres	224'924	219'535

Résultat (statutaire, Swiss GAAP RPC)

par assuré	CHF	15.57	CHF	29.82
en % du produit des primes	%	0,4	%	0,7

Provisions (statutaires, Swiss GAAP RPC)

par assuré	CHF	1'384.66	CHF	1'265.38
en % du produit des primes	%	30,2	%	30,1

Réserves (statutaires, Swiss GAAP RPC)

par assuré	CHF	649.63	CHF	614.74
en % du produit des primes	%	15,5	%	14,6

Réserves (relevant du droit de la surveillance, selon prescriptions OFSP)

par assuré	CHF	1'449.37	CHF	1'163.80
en % du produit des primes	%	22,6	%	21,7

Frais de soins

par assuré	CHF	4'578.57	CHF	4'203.04
en % du produit des primes	%	109,6	%	99,8

Compensation des risques

par assuré	CHF	831.63	CHF	403.01
en % du produit des primes	%	19,9	%	9,6

Charges d'exploitation (frais administratifs)

par assuré	CHF	328.87	CHF	275.31
en % du produit des primes	%	7,9	%	6,5

Primes

AOS	CHF	1'445'807	CHF	1'502'765
par assuré	CHF	4'178	CHF	4'210

Placements de capitaux*

La KPT s'est engagée à investir dans des placements durables et responsables selon les critères ESG. C'est pourquoi nous vérifions chaque semestre nos placements de capitaux quant à leur durabilité au moyen d'un reporting externe. Une grande partie des placements évalués remplissent les critères stricts en matière de durabilité et présentent en conséquence une bonne notation dans ce domaine.

En outre, la KPT collabore avec des gestionnaires de fortune, qui ont signé les principes de l'ONU pour l'investissement responsable (UN PRI), et suit les recommandations de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables).

Compte de résultat

Montants en CHF 1'000

		2021	2021	2021	2020
	Chiffre	Assurance obligatoire des soins	Assurance facultative d'indemnités journalières	Total LAMal	Total LAMal
Primes acquises pour propre compte	4.1	1'445'807	193	1'446'000	1'503'008
Charges d'assurance		-1'324'050	-197	-1'324'247	-1'395'624
Charges de sinistres et prestations	4.2	-1'584'478	-60	-1'584'538	-1'496'606
Variation des provisions techniques pour propre compte		22'622	-137	22'485	17'127
Variation des provisions pour fluctuation entre assureurs		-50'000	-	-50'000	-60'000
		287'807	-	287'807	143'855
Résultat brut		121'757	-4	121'753	107'384
Charges d'exploitation pour propre compte	4.3	-113'799	-15	-113'814	-98'272
Autres produits d'exploitation	4.4	1'165	-	1'165	1'141
Autres charges d'exploitation	4.4	-649	-	-649	-410
Compte de résultat technique		8'473	-19	8'454	9'843
Résultat des placements	4.5	2'657	4	2'661	1'086
Produits des placements de capitaux		59'309	6	59'315	36'948
Charges des placements de capitaux		-21'152	-2	-21'154	-18'362
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	3.8	-35'500	-	-35'500	-17'500
Compte de résultat non technique		2'657	4	2'661	1'086
Résultat extraordinaire	4.6	-5'726	-	-5'726	-285
Résultat de l'exercice		5'404	-15	5'389	10'644

Bilan

Actif

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	31.12.2021	31.12.2020
Placements de capitaux	3.1	777'424	716'550
Immobilisations corporelles	3.2	12'628	14'267
Immobilisations incorporelles	3.3	7'299	7'437
Comptes de régularisation actifs		131'497	54'896
Réserves de cotisations d'employeur	3.4	5'719	5'719
Autres créances	3.5	18'118	14'428
Créances à l'égard du groupe KPT		1'299	1'069
Créances à l'égard des assurés	3.6	61'886	64'086
Ducroire		-7'700	-9'100
Liquidités		54'916	100'875
Total de l'actif		1'063'086	970'226

Passif

Montants en CHF 1'000

	Chiffre	31.12.2021	31.12.2020
Capital-actions		100	100
Réserves provenant de bénéfices		219'435	208'791
Résultat de l'exercice		5'389	10'644
Fonds propres		224'924	219'535
Provisions techniques pour propre compte	3.7	347'409	369'894
Provisions techniques pour fluctuation	3.8	131'791	81'791
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	3.9	146'800	111'300
Provisions non techniques	3.10	10'800	19'972
Comptes de régularisation passifs		10'436	9'870
Autres engagements	3.11	16'451	15'238
Engagements à l'égard du groupe KPT		37'663	18'595
Engagements à l'égard des assurés	3.12	136'811	124'031
Fonds étrangers		838'162	750'691
Total du passif		1'063'086	970'226

Tableau des flux de trésorerie

Montants en CHF 1'000

	2021	2020
Variation des disponibilités		
Fonds initial au 01.01.	100'875	104'049
Fonds final au 31.12.	54'916	100'875
Variation des disponibilités	-45'959	-3'174
Produit	5'389	10'644
Amortissements des immobilisations corporelles	1'563	1'700
Amortissements des immobilisations incorporelles	4'870	3'535
Variation du ducroire	-1'400	800
Réévaluations/amortissements des placements de capitaux	-29'015	-10'797
Réévaluations/amortissements		
Réserves techniques pour propre compte	-22'485	-17'127
Provisions techniques pour fluctuation	50'000	60'000
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	35'500	17'500
Provisions non techniques	-9'172	172
Comptes de régularisation actifs	-76'601	29'521
Réserves de cotisations d'employeur	-	-
Autres créances	-3'691	-6'451
Créances à l'égard du groupe KPT	-230	19'182
Créances à l'égard des assurés	2'200	1'948
Comptes de régularisation passifs	566	1'035
Autres engagements	1'212	2'737
Engagements à l'égard du groupe KPT	19'069	17'937
Engagements à l'égard des assurés	12'780	8'492
Flux de fonds résultant de l'activité d'exploitation	-9'445	140'827
Investissements		
en placements de capitaux	-31'859	-136'961
en immobilisations corporelles	77	-80
en immobilisations incorporelles	-4'732	-6'960
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement	-36'514	-144'001
Flux de fonds provenant de l'activité de financement	-	-
Variation des disponibilités	-45'959	-3'174

État des fonds propres

Montants en CHF 1'000

	Réserve Capital- actions	Provenant de bénéfice	Total des Résultat de l'exercice	Fonds propres
Fonds propres au 31.12.2020	100	208'791	10'644	219'535
Affectation du bénéfice	–	10'644	–10'644	–
Résultat annuel 2021	–	–	5'389	5'389
Fonds propres au 31.12.2021	100	219'435	5'389	224'924

Annexe aux comptes annuels de la KPT Caisse-maladie SA

1 Principes de présentation des comptes

1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels statutaires ont été présentés conformément au standard Swiss GAAP RPC et correspondent à la loi suisse. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif du patrimoine, des finances et des produits.

1.2 Date de clôture du bilan

Les comptes annuels sont bouclés au 31 décembre.

2 Principes d'évaluation

Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est applicable. La conversion de monnaies étrangères est effectuée aux cours actuels à la fin de l'année.

2.1 Placements de capitaux

Placements de capitaux à revenu fixe

Y sont contenus les placements à revenu fixe tels que les obligations, les emprunts convertibles, les fonds, d'autres placements similaires et les avoirs en espèces rémunérés. L'évaluation des placements à revenu fixe s'effectue selon la méthode d'amortissement des coûts, l'évaluation des avoirs en espèces aux valeurs nominales.

Les placements Money Market sont évalués à la valeur du marché.

Actions et placements similaires

En font partie les titres de participation tels que les actions, le capital-participation, les bons de jouissance et autres titres similaires. L'évaluation s'effectue à la valeur du marché.

Placements collectifs (fonds)

Les placements collectifs sont présentés séparément. L'évaluation se fait comme pour les actions aux valeurs du marché.

Immeubles

La position contient des immeubles d'habitation et commerciaux loués.

Les terrains et constructions sont évalués aux valeurs actuelles. Ces valeurs actuelles sont calculées selon la méthode Discounted Cash Flow (DCF) et vérifiées régulièrement (tous les cinq ans) par des estimations périodiques des valeurs vénales. Le taux d'escompte requis pour le calcul se situe entre 3 % et 5 %.

Les immeubles en construction sont pris en compte proportionnellement dans le bilan avec les coûts de revient encourus.

2.2 Immobilisations corporelles

L'évaluation des immobilisations corporelles a lieu à la valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements économiquement nécessaires. Les amortissements sont effectués de façon linéaire en fonction de la durée d'utilisation économique du bien d'investissement et ont été fixés comme suit:

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Installations d'exploitation et mobilier	10 ans
Machines de bureau	4 ans
Matériel informatique	4 ans
Véhicules	5 ans
Aménagements complexes du locataire dans des immeubles locatifs avec un bail à loyer à long terme	15 ans

Les éventuelles moins-values nécessaires en sus sont également prises en compte.

L'actualité de la valeur des immobilisations corporelles est soumise à une évaluation à chaque date de clôture du bilan. En présence d'indices d'une moins-value durable, un calcul de la valeur réalisable (test Impairment) est effectué. Si la valeur comptable dépasse la valeur réalisable, une adaptation avec incidence sur le résultat est opérée par des amortissements sans planification.

2.3 Immobilisations incorporelles

Sous cette position, les frais de licences ainsi que les frais liés à des projets informatiques sont activés selon les principes mentionnés ci-après.

Les frais de licences de logiciels sont complètement activés. Les dépenses de prestataires externes pour des projets informatiques peuvent, en fonction du projet spécifique, être activées pour les parties préservant la valeur. Les charges internes du personnel travaillant dans des projets ne sont pas activées.

L'amortissement a lieu selon les principes mentionnés ci-après.

Dans des cas exceptionnels, une limite supérieure de la durée d'amortissement de 7 ans au maximum peut être fixée pour des projets logiciels essentiels et extrêmement complexes.

Catégorie de placement	Durée d'utilisation
Développement interne de logiciels	3 ans
Frais liés à des projets logiciels et licences	4 ans
Frais liés à des projets logiciels complexes	7 ans

2.4 Réserves de cotisations d'employeur

La constitution et la dissolution des réserves de cotisations d'employeur ont lieu via les charges du personnel. L'évaluation s'effectue aux valeurs nominales.

2.5 Créances

Les créances à l'égard de tiers et d'organisations proches sont inscrites à la valeur nominale, et les corrections de valeur économiquement nécessaires sont prises en compte de manière appropriée.

2.6 Disponibilités

Les disponibilités sont prises en compte à la valeur nominale sous déduction des moins-values éventuelles.

2.7 Provisions techniques pour propre compte

Une provision est constituée pour tous les sinistres survenant jusqu'à la date de référence de la clôture. Celle-ci représente une estimation de tous les paiements et frais de traitement devant être encore effectués à l'avenir pour ces sinistres. Les procédés utilisés pour le calcul des provisions techniques reposent sur des méthodes actuarielles reconnues ainsi que sur les connaissances des spécialistes responsables de la liquidation des sinistres.

2.8 Provisions techniques pour fluctuation

Les provisions sont constituées pour des incertitudes liées à l'estimation des provisions techniques (risque paramétrique et risque aléatoire). La valeur se modèle sur la valeur de l'écart type du risque actuariel issu du Test suisse de solvabilité (SST) de l'année précédente.

2.9 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Pour les placements de capitaux, une réserve adaptée et conforme au marché est constituée dans le but de garantir une approche anticyclique. Dans ce contexte, la correction de valeur se modèle sur un seuil adapté au risque par catégorie de placement.

2.10 Provisions non techniques

Sous ce chiffre, toutes les autres provisions économiquement nécessaires sont prises en compte.

2.11 Comptes de régularisation actifs et passifs

Les comptes de régularisation contiennent les dépenses et produits devant être régularisés en fonction de la période. Ils contiennent également le montant attendu de la compensation des risques tout en prenant en considération la variation de l'effectif d'assurés, la modification de la structure d'âge et les redevances provisoires par assuré ainsi que les intérêts courus sur les placements de capitaux.

2.12 Engagements

Les engagements à l'égard de tiers et d'organisations proches sont inscrits à la valeur nominale.

2.13 Fonds propres

Les fonds propres se composent des positions suivantes:

Capital de l'entité

Il s'agit en l'occurrence du montant nominal du capital-actions. Le capital-actions est réparti en 10'000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 10.

Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices englobent les résultats des exercices passés. Selon l'article 60 de la LAMal, les assureurs sont tenus de constituer des réserves suffisantes afin de supporter les coûts afférents aux maladies déjà survenues et de garantir leur solvabilité à long terme. À part cela, elles comprennent également les réserves de réévaluation découlant de la première utilisation de Swiss GAAP RPC au 1^{er} janvier 2012.

3 Explications concernant le bilan

3.1 Placements de capitaux

Montants en CHF 1'000

	État au 31.12.2020	Achat/ vente	Reclassi- fication	Résultat réalisé	Résultat non réalisé	État au 31.12.2021
Placements de capitaux à revenu fixe	181'341	105'697	-	-1'752	-2'023	283'263
Actions et placements similaires	27'027	2'479	-	-1'117	1'001	29'390
Placements collectifs (à revenu fixe)	223'759	-67'063	-	42	-1'896	154'842
Placements collectifs (actions)	143'843	-9'927	-	1'757	24'047	159'720
Placements collectifs (immeubles)	132'445	673	-	-363	9'334	142'089
Immeubles	8'135	-	-	-	-15	8'120
Total	716'550	31'859	-	-1'433	30'448	777'424

Les placements de capitaux ont été évalués comme suit au 31.12.2021:

Montants en CHF 1'000

	Valeur du marché	Valeur estimée	Valeur d'acquisition	Valeur au bilan
Placements de capitaux à revenu fixe	283'462	n/a	286'884	283'263
Actions et placements similaires	29'390	n/a	24'491	29'390
Placements collectifs (à revenu fixe)	154'842	n/a	159'911	154'842
Placements collectifs (actions)	159'720	n/a	119'560	159'720
Placements collectifs (immeubles)	142'089	n/a	122'329	142'089
Immeubles	8'120	8'120	9'470	8'120
Total	777'623	8'120	722'645	777'424

Instruments financiers dérivés

La KPT Caisse-maladie SA utilise des opérations de change à terme et des swaps pour se prémunir contre les risques de change ainsi que des swaps de taux d'intérêt aux fins de pilotage de la duration. À la date de clôture du bilan, ceux-ci sont évalués au prix courant et le résultat non réalisé est saisi dans le résultat des placements. Les instruments financiers dérivés sont enregistrés dans la catégorie de placement respective de l'actif sous-jacent.

Montants en CHF 1'000

Désignation	Résultat non réalisé	Valeur des contrats (exposition)
Opérations de change à terme	1'946	130'894
Total	1'946	130'894

3.2 Immobilisations corporelles

Montants en CHF 1'000

	Instal- lations d'explo- tation et mobilier	Machines de bureau	Matériel infor- matique	Véhi- cules	Aménage- ments complexes du locataire	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2021	4'101	269	457	348	15'988	21'163
Entrées	-	-	-	-	-	-
Sorties	41	-	-	289	-	330
État au 31.12.2021	4'060	269	457	59	15'988	20'833
Amortissements cumulés au 01.01.2021	1'775	255	411	208	4'247	6'896
Amortissements*	389	14	46	49	1'065	1'563
Amortissements cumulés en vue de sorties	32	-	-	222	-	254
État au 31.12.2021	2'132	269	457	35	5'312	8'205
Total de la valeur comptable au 31.12.2021	1'928	-	-	24	10'676	12'628

* L'amortissement de CHF 1'563 milliers au total est réparti dans le compte de résultat (voir chiffre 4.3 Charges d'exploitation) au moyen d'une clé des charges d'exploitation entre la KPT Caisse-maladie SA et la KPT Assurances SA et ne correspond ainsi pas à la valeur de l'amortissement mentionné dans le tableau des immobilisations corporelles.

3.3 Immobilisations incorporelles

Montants en CHF 1'000

	Logiciel standard	Projets de logiciel	Total
Valeurs d'acquisition au 01.01.2021	7'582	4'918	12'500
Entrées	2'043	2'689	4'732
Sorties	–	–	–
État au 31.12.2021	9'625	7'607	17'232
Amortissements cumulés au 01.01.2021	3'423	1'640	5'063
Amortissements*	2'335	2'535	4'870
Amortissements cumulés en vue de sorties	–	–	–
État au 31.12.2021	5'758	4'175	9'933
Total de la valeur comptable au 31.12.2021	3'867	3'432	7'299

* L'amortissement de CHF 4'870 milliers au total est réparti dans le compte de résultat (voir chiffre 4.3 Charges d'exploitation) au moyen d'une clé des charges d'exploitation entre la KPT Caisse-maladie SA et la KPT Assurances SA et ne correspond ainsi pas à la valeur de l'amortissement mentionné dans le tableau des immobilisations corporelles.

3.4 Réserves de cotisations d'employeur

Montants en CHF 1'000

	État au 31.12.2021	État au 31.12.2020
Réserves de cotisations d'employeur	5'719	5'719

3.5 Autres créances

Sous les autres créances figurent également les coûts des tests COVID-19 qui doivent être pris en charge par la Confédération selon l'article 26 de l'ordonnance 3 COVID-19 et qui n'ont pas encore été réglés. Le montant total de ces tests s'élève à CHF 37'888'000 (année précédente: CHF 5'651'000), dont CHF 8'402'000 (année précédente: CHF 4'732'000) n'étaient pas encore réglés au 31.12.2021.

3.6 Créances à l'égard des assurés

Comme l'année précédente, seules les créances à l'égard des preneurs d'assurance qui sont échues figurent dans cette position.

3.7 Provisions techniques pour propre compte

Montants en CHF 1'000

	Assurance obligatoire des soins	Indemnités journalières LAMal	Total
État au 31.12.2020	369'550	344	369'894
Variation selon calcul actuariel	–22'622	137	–22'485
État au 31.12.2021	346'928	481	347'409

3.8 Provisions techniques pour fluctuation

Montants en CHF 1'000

	Total
État au 31.12.2020	81'791
Constitution	50'000
Dissolution	-
État au 31.12.2021	131'791

3.9 Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en CHF 1'000

	Total
État au 31.12.2020	111'300
Constitution	35'500
Dissolution	-
État au 31.12.2021	146'800

Le groupe KPT constitue pour ses placements de capitaux une correction de valeur adaptée et conforme au marché dans le but de garantir une approche anticyclique avec la constitution et la dissolution de réserves. Dans ce contexte, la correction de valeur se modèle sur un seuil d'au maximum 25 % de la valeur totale des titres.

Montants en CHF 1'000

	31.12.2021	31.12.2020
Seuil en %	25 %	25 %
Total des placements de capitaux	777'424	716'550
Seuil de la réserve pour fluctuation	194'356	179'138
Réserve comptabilisée pour fluctuation	146'800	111'300

3.10 Provisions non techniques

Montants en CHF 1'000

	Total
État au 31.12.2020	19'972
Constitution	5'400
Dissolution	-14'572
État au 31.12.2021	10'800

3.11 Engagements en matière de prévoyance

Montants en CHF 1'000

	Excédent de couverture	Part économique de l'entité		Varia- tion	Cotisa- tions	Charges de prévoyance dans les charges du personnel	
		31.12. 2020*	31.12. 2021			31.12. 2020	2021
Fondation de prévoyance en faveur du personnel (plan de prévoyance avec excédent de couverture)	-	-	-	-	10'926	6'730	7'209
Fondation des cadres (plan de prévoyance avec excédent de couverture)	18	-	-	-	272	154	163
Total	18	-	-	-	11'198	6'884	7'372

Les comptes de l'exercice sous revue ne présentent aucun solde vis-à-vis des fondations de prévoyance. La situation était identique à la fin de l'année précédente.

* Vu que les comptes de la fondation de prévoyance en faveur du personnel n'étaient pas encore établis définitivement au moment de l'établissement des comptes de la KPT Caisse-maladie SA, la valeur de l'excédent de couverture de l'année précédente est indiquée. La valeur de l'excédent de couverture englobe toute la fondation de prévoyance en faveur du personnel et toute la fondation des cadres. La part de la KPT Caisse-maladie SA ne peut pas être mentionnée séparément.

3.12 Engagements à l'égard des assurés

À l'instar de l'année précédente, les primes payées par les assurés avant la date de clôture du bilan sont comptabilisées comme paiements anticipés.

4 Explications concernant le compte de résultat

4.1 Primes acquises pour propre compte

Montants en CHF 1'000

	2021	2020
Primes brutes	1'453'608	1'510'727
– Diminutions du produit des primes	-7'608	-7'719
Primes acquises pour propre compte	1'446'000	1'503'008

4.2 Charges de sinistres et prestations pour propre compte

Montants en CHF 1'000

	2021	2020
Prestations brutes	-1'789'908	-1'704'495
– Participations aux coûts	209'554	205'368
Autres prestations*	-4'184	2'521
Prestations nettes	-1'584'538	-1'496'606

* Les autres prestations comprennent essentiellement les dépenses liées aux vaccins COVID-19 ainsi que les remboursements des entreprises pharmaceutiques.

4.3 Charges d'exploitation pour propre compte

Montants en CHF 1'000

	2021	2020
Charges du personnel	-41'086	-39'933
Amortissements	-3'860	-3'250
Informatique et télécommunication	-44'906	-40'557
Prestations de services de tiers	-5'927	-6'098
Marketing et support de vente	-12'779	-4'653
Autres frais de matériel	-5'255	-3'781
Total des charges d'exploitation	-113'814	-98'272

4.4 Autres produits et charges d'exploitation

Montants en CHF 1'000

	2021	2020
Autres produits d'exploitation	1'165	1'141
Autres charges d'exploitation	-649	-410
Total des autres produits d'exploitation	516	731

Les autres produits d'exploitation contiennent le résultat des opérations d'intérêts sur les comptes courants et les comptes bancaires pour le secteur opérationnel. À part cela, les indemnités de gestion «management fee» et les intérêts (moratoires) débiteurs sont également comptabilisés sous cette position.

4.5 Résultat des placements de capitaux

Montants en CHF 1'000

	2021	2020
Résultat des placements de capitaux à revenu fixe		
Produits d'intérêts	1'903	1'457
Gains réalisés	5'273	5'929
Gains non réalisés	1'864	278
Pertes réalisées	-7'025	-2'763
Pertes non réalisées	-3'887	-1'163
Total	-1'872	3'738
Actions et placements similaires		
Produits des dividendes	576	429
Gains réalisés	1'370	1'508
Gains non réalisés	1'317	858
Pertes réalisées	-2'487	-631
Pertes non réalisées	-316	-1'701
Total	460	463
Placements collectifs (à revenu fixe)		
Produits distribués	1'901	2'235
Gains réalisés	2'202	678
Gains non réalisés	-	994
Pertes réalisées	-2'161	-342
Pertes non réalisées	-1'896	-6'112
Total	46	-2'546

Montants en CHF 1'000

	2021	2020
Placements collectifs (actions)		
Produits distribués	2'780	2'088
Gains réalisés	1'757	196
Gains non réalisés	24'613	6'006
Pertes réalisées	–	–2'941
Pertes non réalisées	–566	–
Total	28'584	5'350
Placements collectifs (immeubles)		
Produits distribués (rétrocessions comprises)	2'648	2'368
Gains réalisés	772	719
Gains non réalisés	9'687	10'913
Pertes réalisées	–1'135	–109
Pertes non réalisées	–353	–519
Total	11'619	13'372
Immeubles		
Produits de la vente et des loyers des immeubles	334	289
Produits non réalisés	312	–
Frais d'exploitation et d'administration	–22	–226
Corrections de valeur	–155	–1'050
Total	469	–987
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	–35'500	–17'500
Frais d'administration pour les placements de capitaux	–1'145	–804
Total du résultat des placements de capitaux	2'661	1'086

4.6 Résultat extraordinaire

Durant l'exercice

Comme les années précédentes, le résultat extraordinaire se compose de remboursements selon l'art. 64 LAMal.

Il comprend également le produit des ventes de véhicules et de meubles au personnel.

En outre, une provision pour la réserve de l'employeur de la fondation de prévoyance en faveur du personnel a été comptabilisée dans le résultat extraordinaire.

L'année précédente

Comme les années précédentes, le résultat extraordinaire se compose de remboursements selon l'art. 64 LAMal. Le produit des ventes de meubles amortis au personnel a également été comptabilisé dans le résultat extraordinaire.

5 Actifs mis en gage et engagements leasing/location non portés au bilan

5.1 Actifs mis en gage

Comme l'année précédente, il n'y a pas d'actifs mis en gage.

5.2 Transactions de leasing non portées au bilan

Il n'y a pas d'engagements découlant de contrats de leasing.

6 Transactions avec des personnes et sociétés proches

Quant aux créances et engagements à l'égard de personnes et organisations proches, il s'agit de la compensation de prestations de management et de services à l'égard de sociétés du groupe.

Les transactions ont été effectuées aux conditions usuelles du marché.

7 Créances/engagements conditionnels

Aucune créance conditionnelle et aucun engagement conditionnel ne sont connus.

8 Événements après la date d'établissement du bilan

Aucun événement significatif survenu après la date d'établissement du bilan n'est connu.

9 Proposition du Conseil d'administration quant à l'affectation du résultat du bilan

Le bénéfice de l'exercice de CHF 5'389 milliers est compensé avec les réserves provenant de bénéfices, conformément à la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal).

10 Rémunérations

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité de base et d'un montant fixe pour la participation à des commissions. La somme totale de CHF 346'000 a été versée aux membres du Conseil d'administration (7 personnes en moyenne annuelle), dont CHF 95'000 au président. Aucune part variable n'a été versée.

La rémunération du Comité directeur se compose d'un salaire de base (exercice sous revue) et d'une part variable (année précédente). La rémunération totale du Comité directeur (6,8 personnes en moyenne annuelle) comprenait CHF 1'448'000 d'indemnités en espèces, CHF 278'000 de contributions de prévoyance et CHF 11'000 d'autres rétributions. Le président du Comité directeur a reçu CHF 294'000 d'indemnités en espèces, CHF 56'000 de contributions de prévoyance et CHF 2'000 d'autres rétributions.

Les membres du Comité directeur sont tenus de céder à l'entreprise les honoraires et autres rémunérations qu'ils perçoivent de mandats exercés pour le compte du groupe KPT.

A l'Assemblée générale de

KPT Caisse-maladie SA, Berne

Berne, le 28 avril 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de KPT Caisse-maladie SA, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (pages 5 à 21) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité

de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA



Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Jasmin Bernhard
Experte-réviseur agréée

Impressum

Éditeur et rédaction

KPT
Marketing + Communication
Case postale
3001 Berne

Téléphone 058 310 92 14
kommunikation@kpt.ch
kpt.ch

Concept, composition et réalisation

KPT, Marketing + Communication, Berne

Le présent rapport de gestion est publié en allemand; il est traduit en français et en italien.
La version allemande fait foi.